Communiqué Pour publication immédiate

Lutte contre la maltraitance envers les personnes vulnérables

La bientraitance organisationnelle doit être valorisée, affirment les usagers

Québec, 30 septembre 2021 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), qui représente plus de 400 comités des usagers et de résidents du réseau de la santé et services sociaux du Québec, a présenté aujourd'hui en commission parlementaire son mémoire sur le projet de loi n° 101, Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux.

« Nous souhaitons que ce projet de loi puisse assurer le bien-être et la dignité des personnes vulnérables. La meilleure façon d'y parvenir est de lutter contre la maltraitance dont elles peuvent être victimes et de promouvoir activement la bientraitance à leur endroit en adoptant des pratiques bienveillantes » affirme M. Pierre Hamel, président du Regroupement.

Avant même d'aborder la question du respect des droits, il faut en faire la promotion partout! Tant auprès des différentes catégories d'intervenants du réseau qu'auprès des futurs employés dans le cadre de leur formation académique. Est-il normal que les employés tant dans les établissements publics que privés ne connaissent point les droits des usagers? Poser la question, c'est y répondre... Le Gouvernement doit être la première instance qui s'assure de la promotion et du respect des droits des usagers et principalement, des personnes les plus vulnérables, souligne Marc Rochefort. La rigueur doit être au rendez-vous!

- « Le concept de bientraitance organisationnelle doit être valorisé jusqu'à l'étape des soins de fin de vie » précise M. Hamel. Le RPCU insiste sur l'importance de systématiser l'établissement, l'application et les suivis, entre autres, de plans d'intervention et de plans de soins et de services en vue d'assurer la bientraitance de chaque personne majeure vulnérable, y compris celle qui vit en RI, RPA ou à domicile.
- « Que ce soit pour lutter contre la maltraitance ou pour promouvoir la bientraitance des personnes vulnérables, aucune mesure ne saurait assurer des résultats concrets sans accorder la plus haute importance à la voix des usagers et à celle de leurs proches », affirme pour sa part M. Marc Rochefort, conseiller stratégique au RPCU. Pour ces considérations, le RPCU, impliqué activement depuis plusieurs années, dans ce domaine, souhaite être reconnu comme partenaire national privilégié des établissements dans le déploiement d'activités de sensibilisation, d'information et formation sur la maltraitance des personnes vulnérables.

Enfin, le RPCU se questionne sur la pertinence de créer une nouvelle instance, soit le Centre d'assistance et de référence concernant la maltraitance, au lieu de miser sur l'expertise développée, la consolidation et le renforcement de la Ligne Aide Abus Aînés.

Le mémoire, qui contient 25 recommandations, est disponible sur le site Web du RPCU à cette adresse : https://rpcu.qc.ca/wp-content/uploads/memoire_2021-09-30.pdf.



1255, boulevard Robert-Bourassa, bureau 800, Montréal (Québec) H3B 3W3 Téléphone : 514 436-3744 / Télécopieur : 514 439-1658

Courriel: communications@rpcu.qc.ca

À propos du RPCU

Fondé en 2004, le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux regroupe la quasi-totalité des comités des usagers et de résidents du Québec, soit plus de 400 comités issus de l'ensemble des missions cliniques du réseau. Le Regroupement offre aux membres des comités un soutien quotidien et des formations en vue de mieux exercer leurs fonctions prévues par la loi. Site Web: https://rpcu.qc.ca.

- 30 -

Source: RPCU, 514 436-3744